

## Document 1 :

En dépit des politiques engagées, des moyens mis en œuvre, de la multiplication des structures créées pour réduire la pauvreté, celle-ci est encore mal mesurée et cette incertitude n'est pas sans alimenter les inquiétudes qui s'expriment dans l'opinion.

Le rappel de quelques données générales, présentées ci-après et confirmées pour l'essentiel par les interlocuteurs les plus autorisés de la mission permettent cependant d'appréhender les **principales caractéristiques de la pauvreté française** :

- plus de 7 millions de personnes, soit 12 % de la population française, sont en-dessous du seuil européen de pauvreté, qui est fixé à 60 % de la médiane des niveaux de vie, soit 817 euros par mois pour une personne seule ;
- 50 % des pauvres vivent avec moins de 669 euros par mois ;
- les pauvres représentent 7 % de la population active, 34 % des chômeurs et 14 % des inactifs : notre pays compte ainsi plus de 1,5 million de travailleurs pauvres ;
- le taux de pauvreté des personnes âgées de 65 à 74 ans est de 7 %, et de près de 13 % pour les femmes de plus de 75 ans ;
- le nombre de sans-abri se situe entre 80.000 et 100.000 ;
- la France compte 3 millions de mal logés, et entre 400.000 et 600.000 logements indignes ;
- les Restos du Cœur servent 82 millions de repas par an, bénéficiant à 700.000 personnes ;
- le taux de pauvreté est de 5 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur, de 8,8 % pour les titulaires d'un CAP-BEP et de près de 30 % pour ceux dépourvus de tout diplôme : 150.000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans formation ni qualification ;
- notre pays regroupe 1,76 million de familles monoparentales et 18 % des enfants y vivent, dont 85 % avec leur mère : 20 % de ces familles sont en-dessous du seuil de pauvreté ;
- 30 % des SDF du Canal Saint-Martin n'avaient pas la nationalité française ;
- le système français d'allocations familiales tend à réduire de moitié le taux de pauvreté ;
- 60 % des Français redoutent de devenir SDF...

De l'examen et du recoupement de ces quelques indications, il ressort que le diplôme protège de la pauvreté, que notre système de protection sociale, aussi imparfait et coûteux qu'il soit, constitue encore un efficace filet de sécurité, que plus du tiers des chômeurs sont pauvres ainsi qu'une proportion croissante, avec l'âge, de titulaires de retraites modestes, et surtout que l'emploi n'est plus un rempart contre la pauvreté, comme le montre le phénomène récent des travailleurs pauvres, qui ne sont pas seulement des travailleuses à temps partiel imposé.

**Rapport de la mission d'information du Sénat sur les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Rapporteur B. Seillier. JO**, Annexe au procès-verbal de la séance du 2 juillet 2008. <http://www.senat.fr/rap/r07-445-1/r07-445-11.pdf>

## Document 2 :

Pour échapper aux limites de la mesure de la pauvreté à travers les revenus, d'autres démarches peuvent être tentées.

L'une des plus intéressantes est l'approche « *par les conditions de vie* ». Il s'agit alors d'établir une batterie d'indicateurs de privation dans une large gamme de domaines : utilisation de biens durables, chauffage, vacances, recours aux soins... A partir de cette information, chaque ménage peut être caractérisé par un « score », et on peut déterminer qui sont les 10% de ménages ayant les plus mauvaises conditions de vie, et les décrire. Une telle démarche échappe à certaines des limites conceptuelles de la « pauvreté monétaire » : elle prend en compte la production domestique, elle opère de facto un lissage temporel, par le biais des équipements<sup>6</sup>. Mais on ne dispose pas de guide théorique pour choisir les indicateurs élémentaires et pour les synthétiser en un score : il s'introduit donc un arbitraire. La définition du Conseil Européen parle de « modes de vie normaux dans l'état membre » ; que faut-il entendre par là ? Sont essayés des concepts comme : pour avoir un tel mode de vie, il faut disposer des biens « répandus dans plus de la moitié de la population » ; ou encore, ce qui ne donne pas du tout les mêmes résultats : il faut disposer des biens « jugés indispensables par plus de la moitié de la population ». Certains biens très répandus ne sont pas jugés indispensables par la majorité.

Une autre approche est l'approche « *subjective* » fondée sur les déclarations des personnes elles-mêmes : sont pauvres ceux qui éprouvent le plus de difficultés à « boucler leurs fins de mois », et qui en font état lorsqu'on leur pose la question.

Il faut évoquer aussi l'approche « *institutionnelle* » : sont pauvres ceux qui perçoivent une allocation destinée à compenser les effets du manque de ressources ou les mauvaises conditions de vie. Cette définition a l'inconvénient d'être dans une étroite dépendance des décisions politiques et administratives : toute extension du bénéfice d'une allocation à une nouvelle catégorie augmente mécaniquement le nombre des pauvres, et inversement. Par ailleurs, cette approche institutionnelle ne se prête pas aux comparaisons internationales.

Daniel Verger : « Mesurer la pauvreté », Société française de statistique, 3 avril 2007, <http://www.sfds.asso.fr/ressource.php?fct=ddoc&i=156>

### Document 3 :

De Tocqueville, on retiendra l'idée que la pauvreté prend un sens différent selon le niveau de développement économique et social d'un pays. Cette idée banale en apparence ne l'est pas en réalité : en comparant l'expérience vécue de la pauvreté en Angleterre et au Portugal dans son *Mémoire sur le paupérisme* (texte de 1835, publié par la revue *Commentaire* vol. 23 et 24, 1983), Tocqueville ouvre en réalité de multiples pistes de réflexion sur la pauvreté comme expérience subjective, sur la relativité des besoins, sur la relation entre la fréquence de la pauvreté au sein d'une population donnée et son intégration. Par ailleurs, Tocqueville met en évidence le risque d'une stigmatisation et d'une situation de dépendance liée à la prise en charge collective de la pauvreté. L'analyse de Marx dans *Le capital* apparaît comme complémentaire de celle de Tocqueville : elle montre que la pauvreté, analysée à travers la catégorie de l'armée industrielle de réserve, n'est pas extérieure au système économique et social, mais s'avère au contraire être une condition de son fonctionnement, son existence permettant d'accroître les profits. Le cycle industriel entraîne une fluctuation du rapport des pauvres à la collectivité, dépendance accrue pendant les phases de contraction de l'activité, plus grande «employabilité» durant les périodes d'expansion. Enfin l'analyse de Simmel, énoncée dans un texte de 1907, (*Les pauvres*, PUF, coll. Quadrige, 1998) permet de faire émerger une véritable définition sociologique de la pauvreté, caractérisée non pas de façon intrinsèque, mais par l'existence d'une relation d'assistance. Si ce statut d'assisté confère aux pauvres une position sociale dévalorisée et marginale, leur situation ne peut être analysée qu'en relation avec la totalité de l'organisation sociale à laquelle ils se rattachent. Les idéaux-types, ou formes élémentaires de la pauvreté, que l'auteur propose comme grille d'analyse sont tributaires de ces trois apports. L'expérience de la pauvreté y est en effet détaillée en fonction des modalités du développement économique, de l'intervention publique, mais aussi de la forme et de l'intensité du lien social. Ces critères permettent de distinguer trois idéaux-types. La pauvreté intégrée, caractéristique de pays dont le développement économique est faible et où la pauvreté monétaire est répandue, apparaît comme faiblement stigmatisée et ne s'accompagne pas, bien au contraire, d'une expérience de rupture des liens affectifs. La pauvreté marginale apparaît comme une pauvreté résiduelle, quasi-structurelle, dans les phases d'ascension économique. Occultée comme problème politique, la pauvreté marginale est vécue de façon honteuse, et s'accompagne d'une problématique de l'inadaptation sociale. La pauvreté disqualifiante est caractéristique des situations de crise économique dans les pays riches : elle frappe des populations nombreuses, qui font pour la première fois l'expérience de la relation d'assistance. L'Etat-Providence s'étant substitué aux solidarités traditionnelles, et l'intégration par le travail jouant un rôle prépondérant conformément au modèle de la «société salariale» décrite par R. Castel, cette pauvreté s'inscrit le plus souvent dans une dynamique cumulative de rupture des relations sociales et familiales.

Fiche de lecture du livre de S. Paugam « Les formes élémentaires de la pauvreté », PUF, 2005. Site SES, DESCO/ENSLSH. [http://ses.ens-lsh.fr/171/0/fiche\\_document/&RH=33](http://ses.ens-lsh.fr/171/0/fiche_document/&RH=33)

#### **Document 4 :**

L'approche monétaire de la pauvreté est loin d'être la seule envisageable. Le sociologue anglais Peter Townsend a développé une analyse de la pauvreté en termes de conditions d'existence, ou de privations. Une privation représente une exclusion par rapport au mode de vie dominant, tel qu'il ressort des pratiques sociales. Elle peut concerner le domaine alimentaire, l'habillement, l'habitat, l'environnement, ou plus généralement l'accès à une pratique habituelle et approuvée par la société environnante. La difficulté consiste à définir une liste d'items dont la privation peut représenter un symptôme de pauvreté. On peut néanmoins montrer qu'avec une liste suffisamment large, la frange de la population qui cumule un grand nombre de privations peut être considérée comme pauvre en termes d'existence, assez indépendamment du choix précis des items [Lollivier, Verger, 1997]. Il y a certes recouvrement, mais on est loin de l'identité entre la population pauvre monétairement et celle qui connaît les plus mauvaises conditions d'existence. À côté des indicateurs monétaires, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a d'ailleurs retenu un indicateur de pauvreté en conditions de vie construit à partir de 28 items. ]

S. Lollivier : *La pauvreté : définition et mesure*, **Regards croisés sur l'économie**, n° 4, septembre 2008

## Document 5 :

Le taux de pauvreté monétaire habituellement mesuré est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. L'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) ont adopté la norme européenne qui retient ce seuil à 60 % du niveau de vie médian. En 2006, ce seuil de pauvreté vaut 880 euros par mois (*figure 3*). Un individu vivant seul est qualifié de pauvre dès lors que son revenu disponible est inférieur à 880 euros par mois.

### 3. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2006 (seuil à 60 % de la médiane)

	1996	1998	2000	2002	2002 <sup>1</sup>	2003	2004	2005	2005 <sup>1</sup>	2006
Taux de pauvreté (en %)	13,5	12,8	12,7	12,2	12,0	12,0	11,7	12,1	13,1	13,2
Seuil de pauvreté (en euros 2006/mois)	732	745	776	812	818	818	816	830	865	880
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2006/mois)	598	617	643	680	685	673	669	680	704	720
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 628	7 275	7 328	7 147	6 976	7 015	6 867	7 136	7 722	7 862
Intensité de la pauvreté <sup>2</sup> (en %)	18,3	17,2	17,1	16,2	16,3	17,7	18,0	18,2	18,6	18,2

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

2. L'intensité de la pauvreté est définie comme l'écart entre le seuil de pauvreté et la médiane des niveaux de vie des personnes pauvres, rapporté au seuil de pauvreté.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005, Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

Les membres d'un couple sans enfant sont considérés comme pauvres si le revenu disponible de leur ménage est inférieur à 1 320 euros par mois (880 euros multiplié par 1,5 UC). Pour un couple avec enfants, il faut ajouter au seuil précédent un montant par enfant (264 euros par enfant de moins de 14 ans et 440 euros au-delà de cet âge) pour déterminer si les personnes du ménage sont pauvres ou non. À titre de comparaison, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le plafond du RMI est de 433 euros par mois pour une personne seule et de 650 euros pour une personne seule avec un enfant ou un couple sans enfant. Le taux de pauvreté au seuil de 60 % de la médiane est de 13,2 % en 2006, ce qui représente 7,9 millions de personnes vivant en dessous de ce seuil. Parmi elles, une moitié a un niveau de vie inférieur à 720 euros mensuels.

Entre 2005 et 2006, le taux de pauvreté peut être considéré comme stable : la variation annuelle enregistrée, une hausse de 0,1 point, est inférieure à la marge d'incertitude qui affecte toute grandeur statistique calculée à partir d'une enquête par sondage (+/- 0,5 point pour le seuil à 60 %). De ce fait, les évolutions d'une année à l'autre doivent être interprétées avec prudence. Cette quasi-stabilité du taux de pauvreté s'inscrit dans la tendance observée depuis 2002. La période 2002-2006 tranche avec les années 1997-2002 marquées par une forte croissance économique, de nombreuses créations d'emploi et une réduction de la pauvreté.

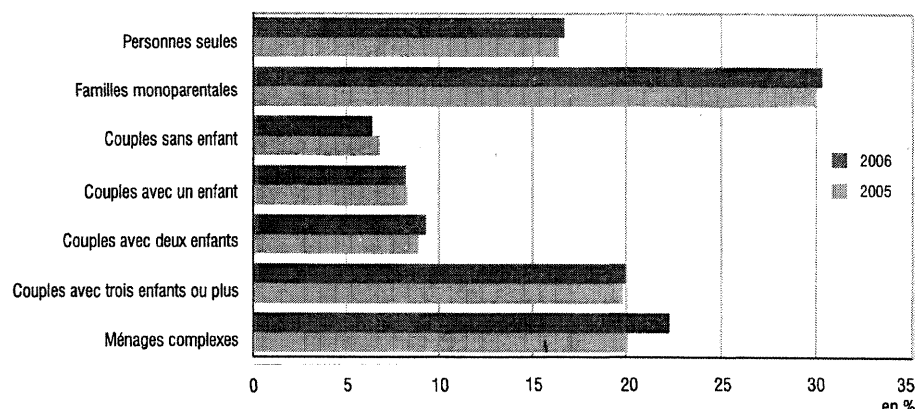
INSEE : P. Godefroy et alii, *Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006, Les revenus et les patrimoines des ménages*, Collection INSEE Références, 2009

## Document 6 :

### Les familles monoparentales, les plus touchées par la pauvreté monétaire relative

30,3 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont confrontées à la pauvreté, soit une proportion 2,3 fois plus importante que dans l'ensemble de la population (figure 4). Ceci représente plus de 1,6 million de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Les familles monoparentales sont le plus souvent constituées d'une mère et de ses enfants (85 % des cas). Cette situation est encore plus fréquente pour les familles monoparentales sous le seuil de pauvreté (91 % des cas). Les mères ne sont alors que 35 % à occuper un emploi tandis que 22 % sont au chômage. Les transferts sociaux des familles monoparentales constituent 19 % de leur revenu disponible contre 6 % pour le reste de la population. À l'inverse, les types de ménages les moins touchés par la pauvreté sont les couples sans enfant : seuls 6,4 % des personnes en couple sans enfant sont dans ce cas.

#### 4. Taux de pauvreté selon le type de ménage



Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Nota : le seuil de pauvreté est pris à 60 % de la médiane des niveaux de vie.  
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

L'intensité de la pauvreté rend compte de la distance entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Cet écart est de plus de 20 % pour les personnes seules et les familles monoparentales. Au sein de ces deux dernières catégories, la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 700 euros mensuels. Les personnes des couples pauvres sans enfant subissent une pauvreté relativement moins « intense » (13,1 %). Ainsi, les familles monoparentales sont les plus fréquemment touchées par la pauvreté et elles le sont plus intensément que les familles biparentales. Au cours des dix dernières années, la baisse de la pauvreté a plutôt bénéficié aux familles nombreuses (couples ayant trois enfants ou plus), dont le taux de pauvreté a baissé de l'ordre de 5 points, alors que la situation des personnes seules et des familles monoparentales a peu évolué.

INSEE : P. Godefroy et alii, *Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006, Les revenus et les patrimoines des ménages*, Collection INSEE Références, 2009

## **Document 7 :**

Encadré 4

### **La pauvreté en conditions de vie, un manque global d'éléments de bien-être matériel**

La mesure de la pauvreté en termes de conditions de vie (parfois appelée pauvreté non monétaire) repose sur le repérage d'un certain nombre de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population, ou de difficultés de la vie quotidienne. C'est le cumul de manques ou de difficultés, et non le manque d'un de ces éléments pris isolément, qui est significatif ; ce cumul est mesuré par le nombre total de privations déclarées par le ménage dans l'enquête européenne Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV).

On distingue plusieurs groupes d'indicateurs de difficultés. Le premier concerne l'insuffisance des ressources pour couvrir les dépenses des ménages. Certains des indicateurs qu'il contient illustrent des situations objectives (par exemple « avoir été en découvert bancaire au cours des douze derniers mois », « être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus », « ne disposer d'aucune épargne », « avoir des revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage », « puiser dans ses économies pour équilibrer le budget »). D'autres expriment l'opinion du ménage sur son niveau de vie et les difficultés qu'il rencontre dans la gestion de son budget (par exemple « considérer sa situation financière comme difficile »).

Le deuxième groupe d'indicateurs porte sur les retards de paiement des dépenses courantes (loyers, impôts, facture d'énergie) pour des raisons financières.

Le troisième groupe s'intéresse à quelques restrictions de consommation auxquelles les ménages peuvent être contraints. Les moyens financiers ne permettent pas ou n'ont pas permis de « maintenir le logement à la bonne température », « se payer une semaine de vacances », « remplacer des meubles », « acheter des vêtements chauds », « acheter de la viande », « recevoir parents ou amis », « offrir des cadeaux au moins une fois par an », « posséder deux paires de chaussures », « faire au moins un repas complet pendant la journée (au cours des deux dernières semaines) ». Certaines de ces consommations entraînent des dépenses d'un montant important, interviennent peu souvent ou pourraient être reportées ; d'autres sont considérées communément comme indispensables pour tout ménage vivant en France.

Enfin, les éléments de confort du logement communément admis comme nécessaires à des conditions de vie « normales » et retenus parmi les indicateurs de privation sont l'eau chaude courante, les toilettes et la salle de bains à l'intérieur du logement, et le système de chauffage central ou électrique. La taille du logement est prise en compte par le biais d'un indice de surpeuplement, qui tient compte du nombre de pièces, de la taille du ménage et de sa composition. Enfin, l'opinion des ménages sur la taille de leur logement, la difficulté à le chauffer, l'humidité et le bruit est également intégrée à ce groupe d'indicateurs.

INSEE : P. Godefroy et alii, *Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006, Les revenus et les patrimoines des ménages*, Collection INSEE Références, 2009

## **Document 8 :**

32,3 % de la population ne peut pas se payer une semaine de vacances dans l'année, 10 % recevoir des amis ou de la famille, 20,2 % jugent leur logement bruyant...

<b>Indicateurs de difficultés de conditions de vie</b>		
Unité : %		
	2004	2006
<b>CONTRAINTE BUDGETAIRE</b>		
Part du remboursement sur le revenu supérieure à un tiers	5,8	8,5
Découverts bancaires (très souvent)	12,1	10,9
Couverture des dépenses par le revenu difficile	17,9	18,6
Aucun placement financier	19,4	17,0
Recours aux économies	30,4	31,4
Opinion sur le niveau de vie : C'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver	18,8	16,0
<b>RETARDS DE PAIEMENT</b>		
En raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises, au cours des 12 derniers mois		
Factures (électricité, gaz, téléphone...)	7,9	6,0
Loyer et charges	5,3	4,5
Versements d'impôts	4,0	3,0
<b>RESTRICTIONS DE CONSOMMATION</b>		
Les moyens financiers ne permettent pas de		
maintenir le logement à bonne température	6,9	6,8
Payer une semaine de vacances une fois par an	34,8	32,3
Remplacer des meubles	35,9	32,6
Acheter des vêtements neufs	13,7	11,7
Manger de la viande tous les deux jours	7,9	6,7
Recevoir des amis ou de la famille	11,3	10,0
Offrir des cadeaux	10,8	9,4
Posséder deux paires de chaussures	9,4	7,4
Prendre un repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines	2,9	2,9
<b>DIFFICULTES DE LOGEMENT</b>		
Nombre de pièces < nombre de personnes	10,6	8,9
Absence de salle de bain à l'intérieur du logement	1,5	1,2
Absence de toilettes à l'intérieur du logement	1,6	1,3
Absence d'eau chaude	1,0	0,8
Absence de système de chauffage	7,2	6,4
Logement trop petit	15,6	12,9
Logement difficile à chauffer	24,3	27,6
Logement humide	14,9	11,6
Logement bruyant	24,0	20,2

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages

## Document 9 :

### 2. Indicateurs de pauvreté de 2002 à 2006<sup>1</sup>

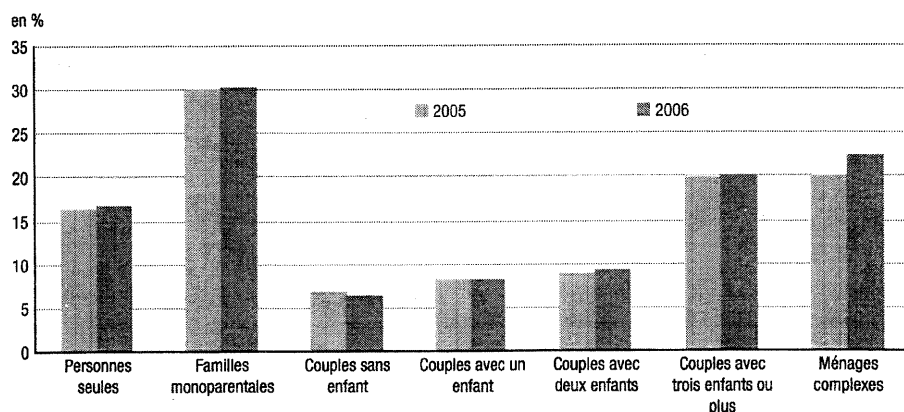
Seuil à 60 % de la médiane	2002	2003	2004	2005	2005 <sup>1</sup>	2006
Seuil de pauvreté (en euros 2006, par mois)	818	818	816	830	865	880
Taux de pauvreté (en %)	12,0	12,0	11,7	12,1	13,1	13,2
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	6 976	7 015	6 867	7 136	7 722	7 862
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2006, par mois)	685	673	669	680	704	720
Intensité de la pauvreté (en %)	16,3	17,7	18,0	18,2	18,6	18,2

1. Rupture de série : 2006 (2005 est rétroalé) est le début d'une nouvelle série qui intègre les prestations sociales réelles (avant elles étaient imputées) et prend en compte de manière plus complète les revenus des produits financiers.

Lecture : en 2006, 13,2 % de la population (taux de pauvreté) vit en dessous du seuil de pauvreté. La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 720 euros par mois, soit un écart de 18,2 % au seuil de pauvreté. Cet écart représente l'intensité de la pauvreté.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 2002 à 2005, Insee-DGFP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

### 3. Taux de pauvreté par type de ménage (seuil à 60 % de la médiane)



Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : Insee-DGFP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

## **Document 10 :**

### **• Le taux de pauvreté monétaire en France est inférieur de trois points à la moyenne européenne**

Calculé à partir de la source européenne SRCV<sup>29</sup>, le taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu médian se situe en 2005 à un niveau de 13 % en France, contre 16 % dans l'ensemble de l'Union européenne. Le taux de pauvreté en France est resté relativement stable depuis 2001, alors que le taux de pauvreté dans l'Union à vingt-cinq s'est dégradé d'un point, passant de 15 % en 2001 à 16 % en 2005.

La hausse du taux de pauvreté relative en Europe s'explique en partie par une augmentation de ce taux parmi les nouveaux États membres : République tchèque (passage de 8 à 10 % entre 2001 et 2005), Hongrie (de 11 à 13 %), Slovaquie (de 11 à 12 %). Les taux de pauvreté de ces États restent faibles, alors même qu'ils ont un revenu par habitant inférieur à celui de l'ancienne Europe des quinze. Le taux de pauvreté traduit ainsi de moindres inégalités de revenus dans ces pays. En effet, l'indicateur d'Eurostat se réfère à des seuils de pauvreté fixés en fonction des revenus médians nationaux. Le niveau des seuils de pauvreté peut donc varier très fortement suivant les États : les nouveaux États membres se caractérisent souvent par des seuils très faibles, les niveaux de vie y étant globalement plus faibles. Ainsi, en 2006, le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian était de 125 euros de revenus mensuels en Roumanie et de 240 euros en Pologne, contre 736 euros en moyenne dans l'Union à vingt-cinq.

En 2005, la hiérarchie des taux de pauvreté au sein de l'Union à vingt-sept reste globalement stable : les pays nordiques et la plupart des nouveaux États membres (hormis la Pologne et les Pays baltes) affichent les taux les plus faibles. Les pays anglo-saxons et les pays du sud de l'Europe enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés : 18 % au Royaume-Uni, 19 % en Italie, 20 % en Grèce, en Espagne, en Irlande, 21 % au Portugal.

La place relativement favorable occupée par la France en matière de pauvreté au sein de l'Union européenne tient en partie à son système de transferts, qui lui permet de diviser par deux son taux de pauvreté monétaire. Avant transferts sociaux, il est égal au taux de pauvreté moyen de l'Union (26 % en 2005).

## **Document 11 :**

### Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Rapport annuel 2007-2008

### **• Analyses de la pauvreté et des inégalités : deux perspectives qui se complètent**

La question des rapports qui doivent s'établir entre les analyses portant sur la pauvreté et l'exclusion et celles portant sur les inégalités ne prend son sens qu'en référence au contexte historique dans lequel elle est posée.

Au cours des trois décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, un abondant courant de recherche sur les inégalités a été stimulé par le maintien d'une croissance rapide et la proximité du plein emploi. Dans ce contexte favorable, la pauvreté était considérée comme un problème en voie d'élimination tendancielle et les politiques d'assistance prenaient en charge les minorités, d'importance décroissante, qui restaient à l'écart de l'élévation générale des niveaux de vie. En revanche, la question du « partage des fruits de la croissance », et donc des inégalités, se posait avec acuité et constituait une source majeure de conflits sociaux.

La décennie 1970 a marqué l'entrée dans une phase de croissance ralentie accompagnée d'un chômage massif et persistant, avec un développement des risques de marginalisation ou d'exclusion sociale, caractérisés par la notion de « nouvelle pauvreté ». Des politiques spécifiques ont progressivement été mises en place, diversifiées et élargies. L'appareil statistique et la recherche ont répondu à ces nouvelles demandes. La création de l'Observatoire en 1998 traduit l'importance croissante accordée à la production et à la diffusion des connaissances dans ces domaines.

Le déplacement ainsi opéré a pu être mis en question. Nombre d'acteurs sociaux et de chercheurs considèrent que la focalisation de l'attention sur la pauvreté conduit à limiter l'analyse aux niveaux inférieurs de la distribution des revenus et ainsi à détourner l'attention des évolutions qui touchent l'ensemble de la répartition, en particulier des gains spectaculaires enregistrés dans les strates supérieures.